

DICRIM ARINTHOD



Les
R!isques
Majeurs

2024

**ADOPTER LES BONNES PRATIQUES EN CAS DE
RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES, PARTICULIERS, SANITAIRES
OU PHENOMENES CLIMATIQUES.**

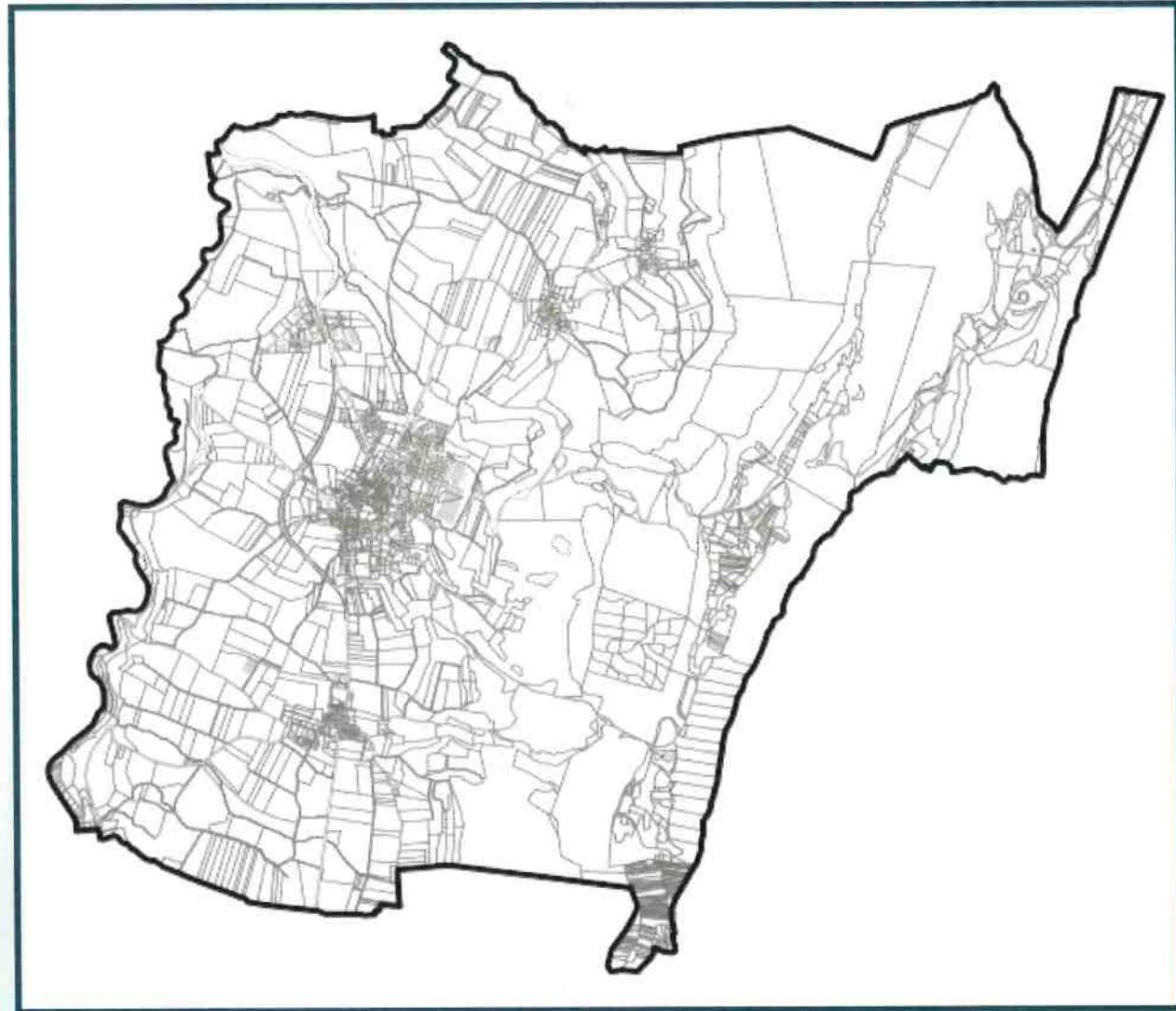
2

ARINTHOD

Chisséria

Négliá

Vogna



► Le mot du Maire

Tous nos concitoyens doivent être informés de l'existence des risques et des dangers qu'ils peuvent encourir et comment s'en prémunir.

Les communes portent la responsabilité de protéger la population.

Ces risques majeurs que notre collectivité peut subir, nous devons tout faire pour les minimiser, prévenir, préparer et informer la population à cette éventualité!

C'est pour cette raison que nous avons élaboré le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs qui a pour objet de répondre à ces impératifs.

En complément de ce travail, la commune a élaboré aussi un **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde ayant pour objectif l'organisation au niveau communal des secours en cas d'évènements.

Au-delà de la simple obligation réglementaire d'information, notre volonté est de voir se développer pour chacun, une véritable connaissance des dangers pouvant survenir sur notre territoire.

Je vous invite à lire ce fascicule et à le conserver.

Le risque 0 n'existe pas, nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous.

Le Maire d'Arinthod
Jean-Charles GROSDIDIER

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Dans le département du Jura, les risques présents sont les suivants :

- **Les risques naturels :** mouvements de terrain, sismique, inondation, feux de forêt, radon
- **Les risques technologiques :** transport de matières dangereuses, minier, rupture de barrage/digue, installations industrielles classées (ICPE), pollution des sols
- **Les risques particuliers :** engins résiduels de guerre
- **Les risques sanitaires :** épizooties zoonoses, pandémie grippale
- **Les phénomènes climatiques :** grand froid, canicule, tempête et vents violents, neige et verglas, avalanche et coulées de neige



Système d'alerte et d'information des populations



Signal national d'alerte



Lancement de l'alerte à la population par les sirènes



Signal national de fin d'alerte



Fin de l'alerte à la population par les sirènes



FR-Alert est le nouveau **dispositif d'alerte et d'information des populations**. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.

Attention :
ils peuvent être différents selon le risque.

OUI

ABRITEZ-VOUS DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE.



Fermez portes, fenêtres et volets.

OUI

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES



Écoutez la radio ou connectez-vous aux réseaux sociaux de votre préfecture.

NON

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.

NON

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER



Vous laissez ainsi les réseaux disponibles pour les secours.

► **Les risques naturels :**



- mouvement de terrain p8 – 10/11
- sismique p9/11
- feux de forêt p12/15
- radon p16
- inondation p17/18

► **Les risques technologiques :**



- accident industriel p19
- transport de matières dangereuses p20
- pollution des sols p21

► **Les risques sanitaires :**



- épizooties zoonoses p22
- pollution de l'air/atmosphérique p23
- pandémie grippale p24

► **Les phénomènes climatiques :**



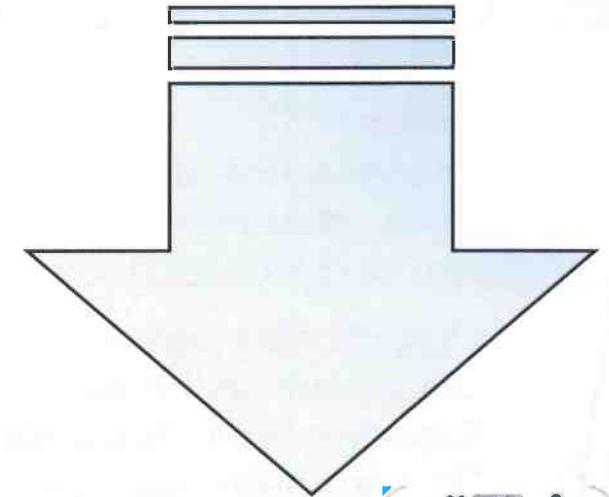
- canicule p25
- restriction d'eau p26
- grand froid p27/28
- tempête et vents violents p29/30
- neige et verglas p31

S A
O d R
M e I
M s N
A T
I r H
R i O
E s D
q
U
e
s

Informations pratiques

En cas d'urgence

- Informations :
Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Police / Gendarmerie : 17
Mairie d'Arinthod : 03 84 48 00 67 tapez 2
Préfecture : 03 84 86 84 00
Répondeur « Météo France » : 08 92 68 02 21
- Ecoutez la radio :
France bleu Besançon : 103.7 FM
France inter : 95.9 FM ou 162 Khz
GO France info : 10102 FM
- Sites internet :
Mairie d'Arinthod : www.mairiearinthod.fr
Page Facebook d'Arinthod : www.facebook.com/Arinthod39/
Météo France : www.meteo.fr



**Téléchargez et retrouvez
toute l'actualité / alertes
de la commune
sur IntraMuros**



Mouvement de terrain

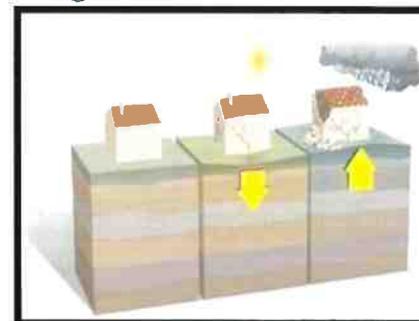


Définition :

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines et de formes très diverses : glissement de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux, coulée de boue, retrait gonflement des argiles...

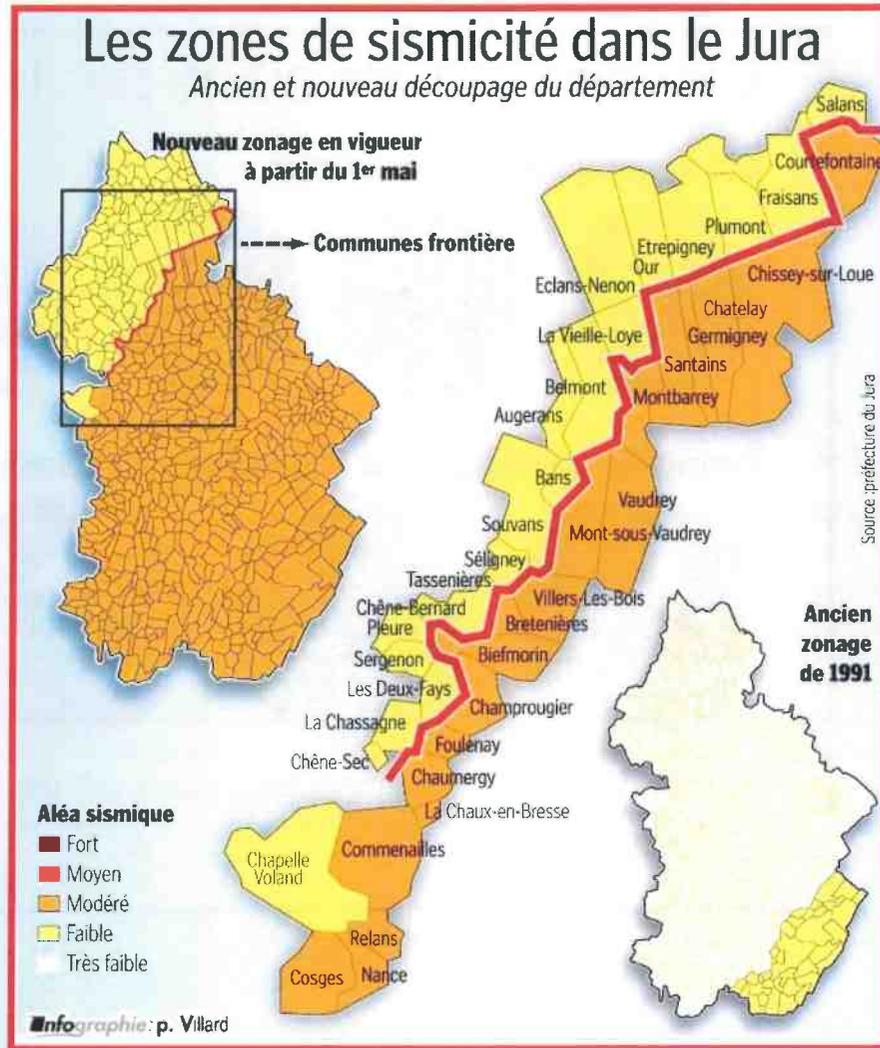
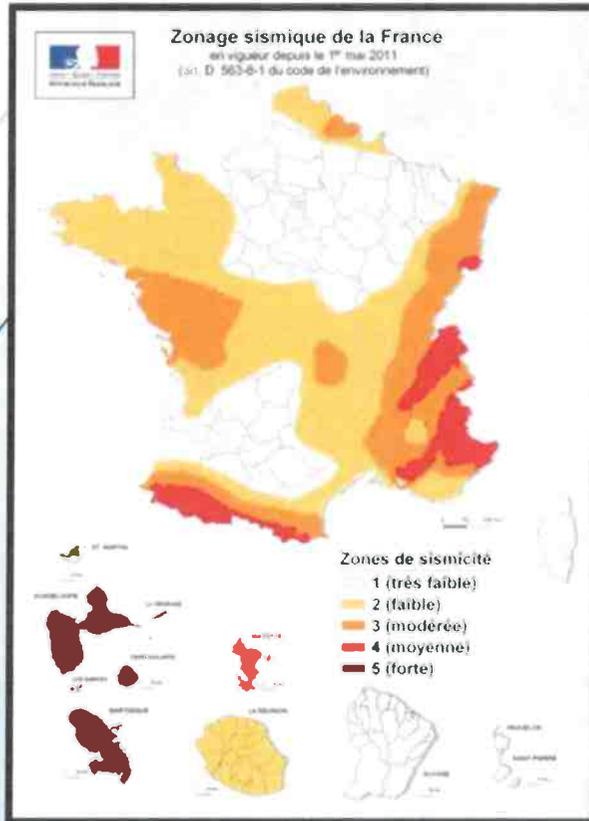
Les risques de mouvement de terrain sont modérés.

- Glissement de terrain
- Effondrements de cavités souterraines
- Eboulements
- Chutes de blocs rocheux
- Retrait gonflement des argiles



Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel? Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

Le risque sismique est modéré.



L
e
s
r
i
s
q
u
e
s

n
a
t
u
r
e
l
s

Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Evacuer
le bâtiment et
s'éloigner

Fermer le gaz,
couper l'électricité

Ne pas
s'approcher
des bâtiments
endommagés

CONSIGNES GENERALES FACE AU MOUVEMENT DE TERRAIN.

A
V
A
N
T

S'ORGANISER ET ANTICIPER

S'informer des risques et des consignes de sauvegarde.

SE METTRE A L'ABRI

En cas d'éboulement :

- Fuir latéralement
- Ne pas revenir sur ses pas
- Gagner un point en hauteur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- À l'intérieur d'un bâtiment, se mettre à l'abris sous un meuble solide

En cas d'effondrement:

À l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur

À l'extérieur

- s'éloigner de la zone dangereuse

RESPECTER LES CONSIGNES

Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

P
E
N
D
A
N
T

A
P
R
È
S

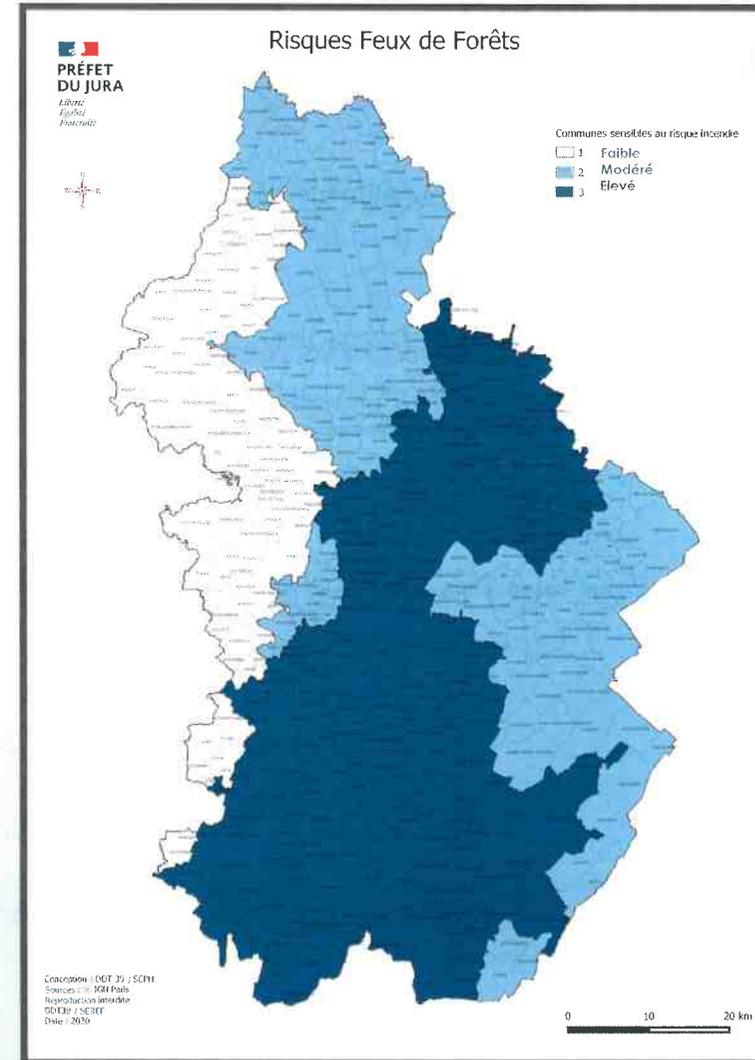
L
e
s
r
i
s
q
u
e
s
n
a
t
u
r
e
l
l
e
s

FEUX DE FORÊT



Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année ! Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres.

Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement : **un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité.**



L
e
s
r
i
s
q
u
e
s

n
a
t
u
r
e
l
s

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



Pas de travaux sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie



Pas de combustible
contre la maison
bois, fuel, butane...

Témoign d'un début d'incendie,
je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



Je me confins dans ma maison
elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForêt

FEU DE FORÊT ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

QUE FAIRE EN CAS DE...

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier**. Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tissu d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

- **RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes** des autorités
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : feux-foret.gouv.fr

Ayons les bons gestes pour prévenir des feux.

Que faire en cas de départ de feu ?



Alerter

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.



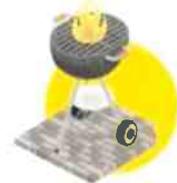
Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



S'informer

Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Comment éviter les départs de feu ?

Comment se protéger dans son habitation en cas de feu?



Tuyau d'arrosage

Avant l'arrivée du feu, je rentre mon tuyau d'arrosage. Il pourra être utile après le passage du feu pour éteindre les dernières braises.



Aération

Je bouche les aérations et les bas de porte pour m'assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de mon habitation.



Linge humide

Je me couvre le nez et la bouche d'un **linge** humide pour me protéger de la fumée.

Comment anticiper et protéger son habitation?



Débroussaillage

Avant l'été, je débroussaillai autour de ma maison : je coupe la végétation basse et j'élague les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne mon habitation. Dans les zones à risque, c'est une obligation.



Combustible

Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.



Construction

Si j'habite dans une zone couverte par un plan de prévention du risque de feu de forêt, j'adapte ma maison pour ma sécurité (volet, gouttière, toiture, aération, etc.).

RADON

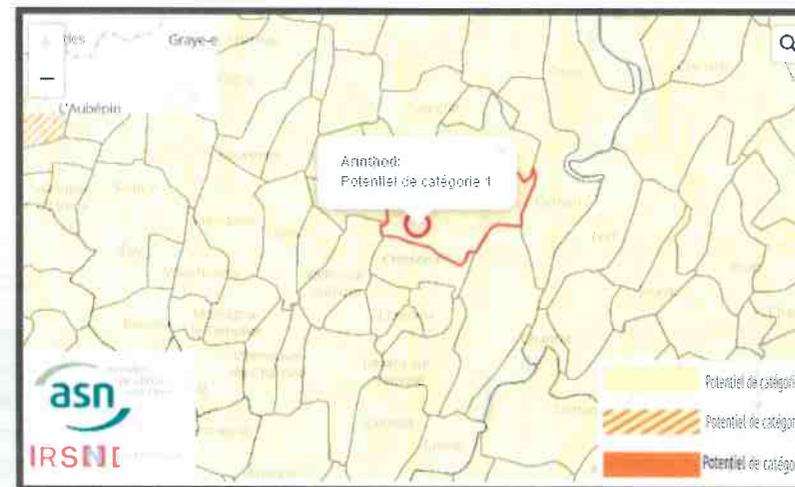


Définition :

Le radon est un **gaz radioactif, incolore et inodore d'origine naturelle**. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent dans la croûte terrestre, une partie du radon produit par les roches peut parvenir à l'air que nous respirons. Mais s'il se dilue rapidement dans l'air, il peut atteindre des **concentrations élevées dans des lieux confinés tels que les habitations** pouvant atteindre plusieurs milliers de Bq/m³. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Le risque de radon est faible.

Les communes à potentiel radon de **catégorie 1** sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium **les plus faibles**. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires et à des formations volcaniques.



L n
e a
s t
u
r r
i e
s i
s
q
u
e
s

INONDATION



Définition : L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Le risque d'inondation est existant mais faible.

Vous êtes situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.



CHEZ VOUS

À NE PAS FAIRE :

- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement

À FAIRE :

- Fermez les portes et les volets
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

Légende :

	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité INCONNUE



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONNS COMPORTEMENTS

en cas de ,

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHEES, de mes voisins et des personnes vulnérables.</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME REFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>JE NE M'ENGAÛE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité.</p>

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Pluies ou inondations dangereuses
- Pluies ou inondations dangereuses et étendus
- Pluies ou inondations dangereuses d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, torches, allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, boîtes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premiers secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 : Pompiers
15 : SAMU
17 : Gendarmerie, Police

www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation




www.interieur.gouv.fr

En cas d'inondation

Lorsque l'eau monte, je peux être exposé à plusieurs risques pour ma santé.



Électrocution, pollution, explosion

L'eau mouille les isolants électriques qui provoquent des courts-circuits, des incendies ou des explosions. Il y a donc des risques d'électrocution et d'explosion.



Noyade et contusions

En cas de débordement de cours d'eau, ne pas aller dans les zones à risque. Ne pas aller dans les zones à risque.



Isolément

Dehors des zones à risque, ne pas aller dans les zones à risque. Ne pas aller dans les zones à risque.

Je commence par couper le gaz et l'électricité.



Je ne sors pas et je suis les consignes des secours sur Radio France.



Je garde avec moi le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement.



Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.



www.gouv.fr • www.interieur.gouv.fr • www.solidarite-sante.gouv.fr

L e s r i s q u e s n a t u r e l s

ACCIDENT INDUSTRIEL



Définition :

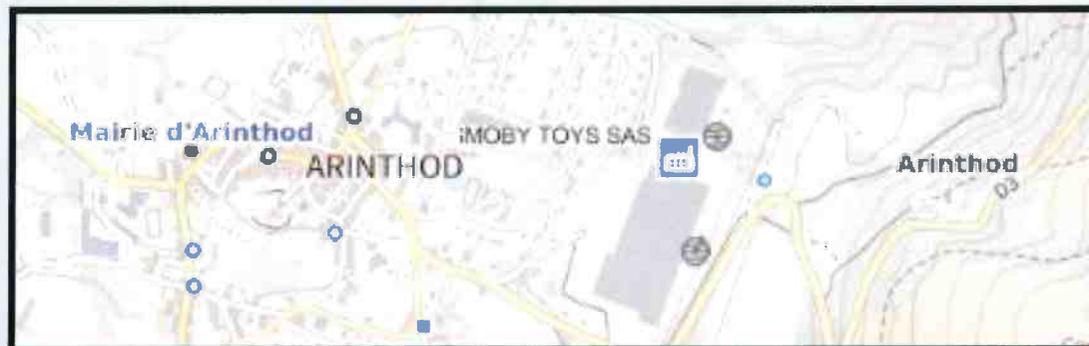
Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Qu'est-ce qu'un accident industriel :

Il peut s'agir d'un incendie, d'une explosion, d'une fuite de liquide polluant ou d'une dispersion atmosphérique de gaz toxique.

Les secteurs les plus à risque sont :

- les industries chimiques
- les industries pétrochimiques
- les activités de stockage de matières dangereuses les silos à grains



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Consignes en cas d'accident:

	▶ évacuez rapidement dans le bâtiment le plus proche		▶ évitez par ailleurs tout contact avec les enfants à l'extérieur pour ne pas les exposer
	▶ appelez la radio		▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'allumette
	▶ rappelez les consignes de sécurité		▶ ne téléchargez pas, libérez les lignes pour les secours

SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Classe 1			Matières et objets explosibles
Classe 2			Gaz
Classe 3			Liquides inflammables
Classe 4			4.1 - Solides inflammables 4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3 - Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5			5.1 - Matières comburantes 5.2 - Peroxydes organiques
Classe 6			6.1 - Matières toxiques 6.2 - Matières infectieuses
Classe 7			Matières radioactives
Classes 8 & 9			8 - Matières corrosives 9 - Matières et objets dangereux divers

MARQUES			
Matières transportées à chaud	Dangereux pour l'environnement	Quantités limitées	Quantités exceptées

POLLUTION PAR DES SOLS

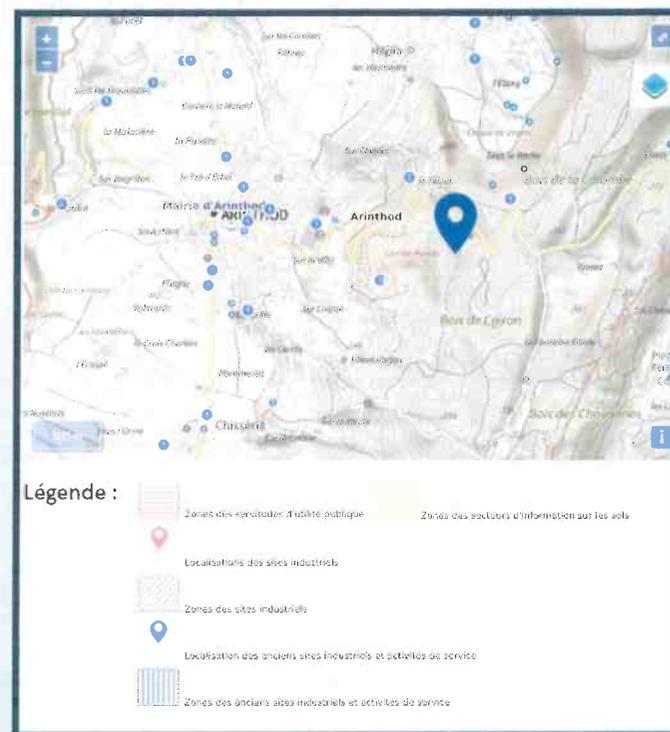


Définition :

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur Arinthod :

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.

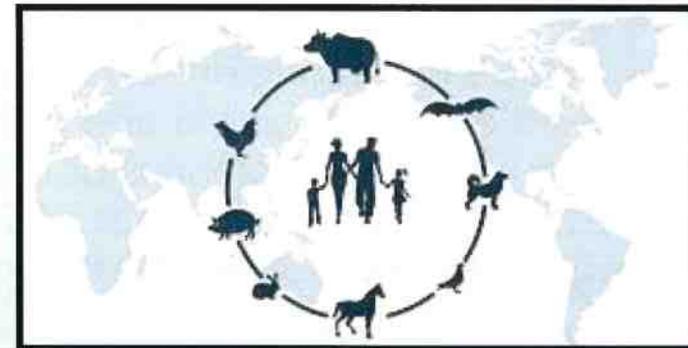
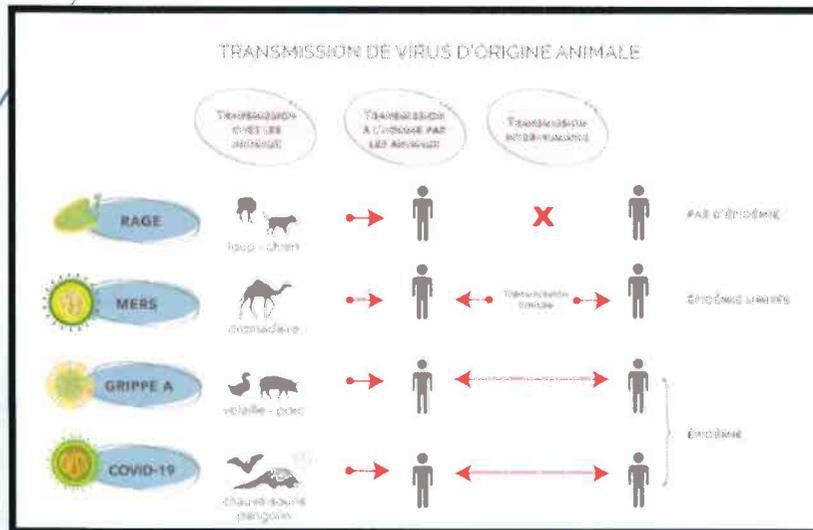


EPIZOOTIES ZOONOSES



Définition :

Les zoonoses sont des maladies dont le pathogène, bactérie, virus ou parasite, peut être transmis de l'animal aux humains et inversement. Plusieurs laboratoires de l'Anses développent des recherches sur les zoonoses. Ils œuvrent à mieux les connaître et mieux les détecter chez les animaux et dans l'alimentation. Leurs travaux contribuent ainsi à la santé animale comme à celle de l'Homme.



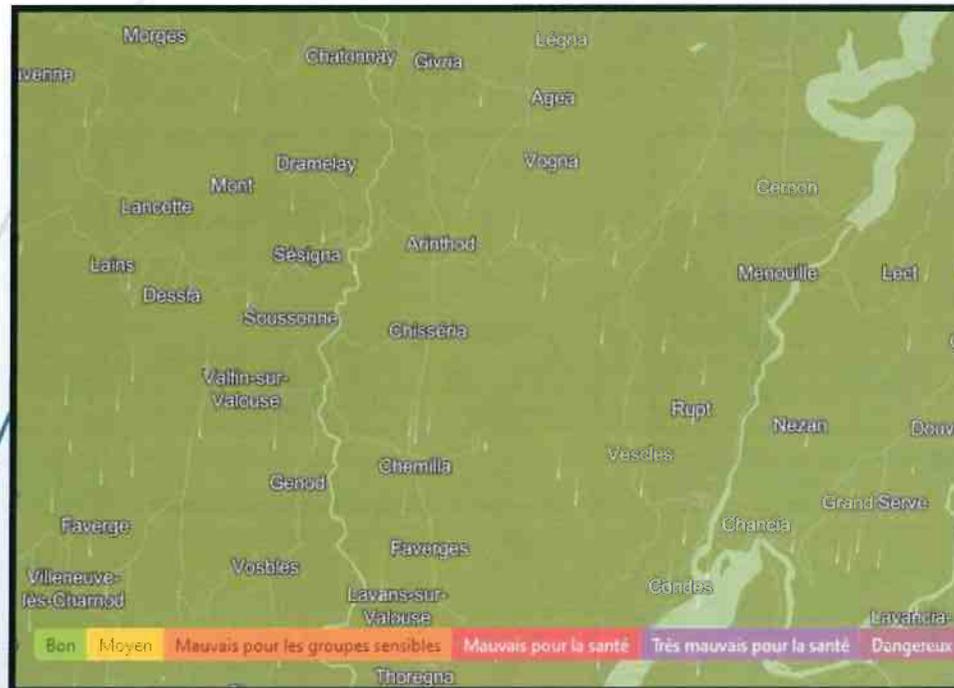
L s
e a
s n
i t
a i
r i
s q
u e
s

POLLUTION DE L'AIR / ATMOSPHERIQUE



Carte en direct de la qualité de l'air à Arinthod :

<https://www.iqair.com/fr/air-quality-map/france/bourgogne-franche-comte/arinthod>



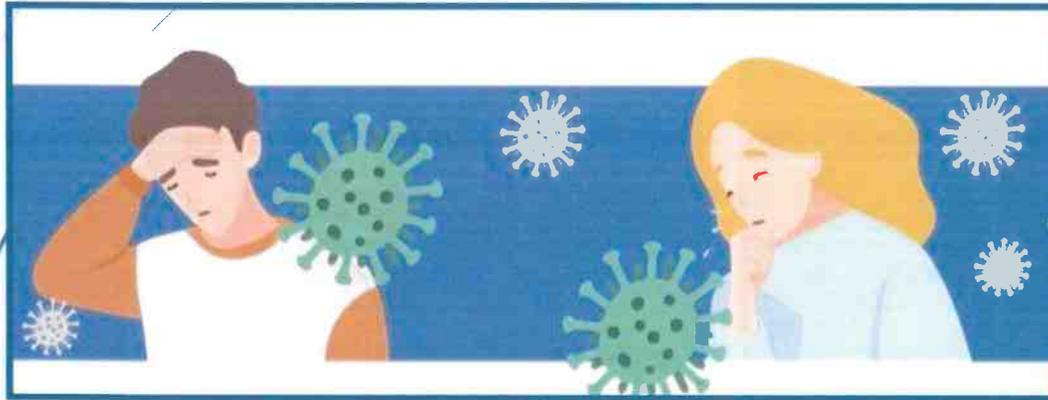
L
s
e
s
a
n
i
t
a
i
r
q
u
e
s

PANDEMIE GRIPPALE



Définition :

Une pandémie grippale est une épidémie qui sévit à l'échelle d'une zone géographique très étendue, à l'occasion de l'émergence d'un nouveau virus grippal résultant généralement d'une modification génétique majeure.



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades

L s
e a
s n
i t
r i
a i
r e
s
e s



EN PÉRIODE DE CANICULE,
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES
OU NAUSÉES



PROPOS
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELÉZ LE 15



CANICULE



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELÉZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s e
s

RESTRICTION D'EAU



VIGILANCE

Adoptons les gestes écocitoyens

Rappelons-nous des gestes à adopter au quotidien

Je réutilise les vêtements aux laines.

Je ne laisse pas couler l'eau inutilement.

Je recycle l'eau de lavage des légumes et fruits pour arroser mes plantes.

Je remplis les machines avant de les faire tourner.

Je n'arrose que lorsque c'est nécessaire.

Je conserve les fuites d'eau et les répare.

Ma commune est en VIGILANCE

Retrouvez toutes les informations concernant la restriction. S'adresser aux services et les compétences de la mairie. Voir : <http://jura.gouv.fr> ou sur le site Préfecture.

PRÉFET DU JURA

ALERTE

Protégeons nos ressources d'eau en agissant !

Ne pas remplir sa piscine de plus de 10% avant premier remplissage après travaux.

Ne pas laver sa voiture à l'air par ailleurs le lavage de sa voiture en station.

Ne pas arroser les champs par aspersion de 11h à 16h sauf fagons de élève d'élève, maraîchage, vignes, serres et autres serres.

Ne pas arroser les jardins, les pelouses, les parcs, potagers et autres espaces verts (privé, public).

Ne pas arroser les terrains de golf de 11h à 16h.

Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.

Ma commune est en ALERTE

Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la restriction. S'adresser aux services et les compétences de la mairie. Voir : <http://jura.gouv.fr> ou sur le site Préfecture.

PRÉFET DU JURA

ALERTE RENFORCÉE

Protégeons nos ressources d'eau en agissant !

Ne pas arroser les champs par aspersion de 9h à 20h (sauf fagons de élève, maraîchage, vignes, serres et autres serres).

Ne pas arroser les terrains de golf de 9h à 20h.

Ne pas arroser les jardins, les pelouses, les parcs, potagers et autres espaces verts (privé, public).

Ne pas arroser les terrains de golf de 9h à 20h.

Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.

Ne pas arroser les terrains de golf de 9h à 20h.

Ne pas arroser les terrains de golf de 9h à 20h.

Ma commune est en ALERTE RENFORCÉE

Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la restriction. S'adresser aux services et les compétences de la mairie. Voir : <http://jura.gouv.fr> ou sur le site Préfecture.

PRÉFET DU JURA

CRISE

RESTRICTION D'EAU

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s s

GRAND FROID



QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?

Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé (hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), gelures aux extrémités, aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc).

Ces effets, peuvent être insidieux et passer inaperçus.

SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

À NE PAS FAIRE :

- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :

- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels ou cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT

- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer.

L e s
p h é
c h é
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s e
s



L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s s

TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS



L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s e
s

Avis de tempête : quelles précautions prendre ?



-  Garez votre voiture au garage ou loin des arbres et lignes électriques.
-  Rentrez vos animaux.
-  Rangez tout le mobilier extérieur (table de jardin, parasol...).
-  Fermez portails, portes et volets.
-  N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
-  Débranchez les appareils électriques non indispensables.
-  Éloignez-vous des fenêtres et vérandas.
-  Restez dans une pièce sûre au centre de la maison.
-  Prévoyez des lampes torches et chargez vos téléphones.
-  Préparez un sac en cas de départ précipité.

Vous êtes à l'extérieur

-  Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
-  Annulez les sorties en mer ou en rivière.
-  Arrêtez les activités de plein air.





Mettez-vous à l'abri



N'utilisez pas votre véhicule



Fermez portes, fenêtres et volets



Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous



Placez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison



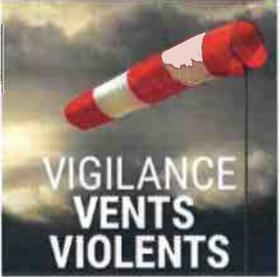
N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol



Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable



Prenez vos précautions si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (contactez l'organisme qui en assure la gestion)



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités

L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s e
s

NEIGE ET VERGLAS



Définition :

Les verglas est un dépôt de glace compacte et lisse, généralement transparent, provenant d'une pluie ou d'une brume d'eau en état de surfusion, qui se congèle en entrant en contact avec une surface solide dont la température est égale ou inférieure à 0°C.

SOYEZ PRUDENTS SUR LES ROUTES !



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture

 Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun	 Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver	 Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place
 Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé	VIGILANCE NEIGE VERGLAS	 Facilitez le passage des engins de déneigement
 Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments	 Ne touchez en aucun cas aux fil électriques tombés au sol	 Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
 RESPECTEZ les consignes des autorités		 INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture

L p c
e h l
s é i
n m
o a
m t
è i
n q
e u
s e
s

POUR FAIRE FACE AU RISQUE, CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE!

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



Photocopies des documents essentiels dans une pochette (tambe carte d'identité, ordonnances...)



Argent liquide (les distributeurs peuvent ne pas fonctionner)



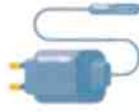
Médicaments



Outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîtes...)



Jeux pour occuper le temps



Chargeur de téléphone



Radio à piles (avec piles de rechange afin de suivre les consignes des autorités)



Votre kit d'urgence



Vêtements chauds et couverture de survie



Trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)



Double des clés de la maison et de la voiture



Nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...)



Lunettes de vue (paire de secours)



Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



Eau potable en quantité (6 litres par personne en bouteilles)